



FICHE D'INTENDANCE

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION,
EN BAS DE LA FEUILLE, DEMANDE A ETRE INSCRIT :
INSCRIRE LE RÉGIME CI-DESSOUS EN LETTRE CAPITALES : Demi-pension – Interne - Externe.

NOM et Prénom de l'élève :
Date de naissance :
Adresse mail des parents (pour la facturation) :

1-Pièces obligatoires à joindre pour tout élève scolarisé au Lycée Paul Gauguin (Tout dossier incomplet ne sera pas traité)

Relevé d'Identité Bancaire ou postale, des parents ou de l'élève s'il est majeur.

Avec les indications de la domiciliation, du code banque (5 chiffres), du code guichet (5 chiffres), du numéro de compte (11 chiffres) et de la clé RIB (2 chiffres).

2-Remise de Principe

Toute famille de trois enfants, ou plus, scolarisés dans le secondaire en Polynésie Française, peut bénéficier d'une remise de principe (réduction des frais de scolarité de 20, 30, 40%).

Il est obligatoire de remettre les certificats de scolarité des frères et sœurs scolarisés dans les établissements publics du secondaire en Polynésie Française (Classe de la 6eme à la Terminale, Bac Pro, ainsi que les CAP/BEP).

Fournir le certificat de scolarité des élèves pour obtenir la remise de principe avant fin Septembre

A Papeete le :

Signature de l'élève

Signature responsable1(préciser) :

Signature responsable2(préciser) :

----- ✕ A conserver par les familles

Conditions générales d'admission à la pension ou demi-pension :

- Le **tarif annuel** pour la demi-pension est fixé à **29.700 francs** et pour l'internat à **59.400 francs**.
- Les frais sont fixés forfaitairement pour une année scolaire (quel que soit le nombre de repas pris par l'élève).

Le règlement de la demi-pension ou de l'internat se fera en début de chaque fraction :

- 1^{er} fraction (T1): du 14/08/2023 au 15/12/2023 ;
- 2^{eme} fraction (T2): du 01/01/2024 au 31/03/2024 ;
- 3^{eme} fraction (T3): du 15 avril 2024 jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Soit par **chèque** (ordre : **Lycée Paul Gauguin**), espèce, ou **virement** (*mode de paiement recommandé*) au :

Banque : **Trésor public** (très important, indiquer le nom de l'élève en observation et le trimestre concerné)

Intitulé : **Ets LYCEE PAUL GAUGUIN** – numéro de compte : **10071-98401-00001000130-09**

- Le choix de la qualité de demi-pensionnaire, ou d'interne, est un choix qui **engage les familles pour l'année scolaire entière**. Le changement de régime est toléré, dans certains cas dûment justifiés.
- Le changement de qualité doit se faire, par écrit, au plus tard durant la dernière semaine d'une fraction.
- L'élève démissionnaire devra payer ses frais de demi-pension ou d'internat, sachant que toute fraction est intégralement due.
- **Tout changement doit faire l'objet d'une demande écrite adressée à M. le Proviseur (et à déposer à l'intendance).**